



Démission periode d'essai avec carte compétence et talent

Par **pointkom**, le **28/06/2011** à **15:12**

Bonjour, rnMa profession ingénieur informatiquernen avril 2011 j'ai commensé par un contrat cdi avec une société française(ssii) dont mon titre de séjour est'cométence et talent', elle ma envoyer une promesse d'embauche quant j'éte en tunisie.rnle problème c'est que j'ai disposé mon dossier de la carte, j'ai fait visite médicale, j'ai un récépissé, j'attend la livraison de ma carte, en parallèle je veux changé d'entreprise et travailler avec une autre càdier démissionner de la première et signer un autre contrat, sachant que j'ai pour le moment seulement un récépissé de carte séjour est ce que ça est possible(dimmission) vu que je suis encore en periode d'essai avec la première entreprise? est ce que ça empêche la livraison de la carte? ça touche mon statut en tant salarier avec séjour compétent et talent? est ce que je peux signer un autre contrat avec une autre entreprise?

Par **mimi493**, le **28/06/2011** à **15:19**

Vous prenez bien beaucoup de risques, vous ne pouvez pas attendre ?rnVotre employeur risque d'avertir l'administration et vous n'aurez pas votre carte.

Par **pointkom**, le **28/06/2011** à **15:44**

Oui mais la date pour prendre ma carte est juste un jour avant que ma période d'essai terminernAlors si j'ai la chance d'avoir ma carte puis je démissionne, est ce que ça passe bien?

faite je travail sous le cadre d'un projet compétence et talent et je sais pas si je peux changer l'entreprise ou non surtout première année???!!!